

UNE NOUVELLE INTERNATIONALE SYNDICALE LA CSI, REPLÂTRAGE OU RENOUVELLEMENT ?

JEAN-MARIE PERNOT *

Pendant une cinquantaine d'années les organisations syndicales internationales (CISL, FSM, CMT) ont été happées par la fracture de la guerre froide. La création récente de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) traduit le début d'un regroupement à l'échelle internationale et l'émergence d'un nouvel acteur qui se déclinera, telle la CES pour l'Europe, au niveau des continents. Au-delà de la fin de la guerre froide, cette transformation du paysage syndical international doit beaucoup aux mutations économiques et technologiques en œuvre depuis plusieurs décennies et aux nouveaux modes de vie initiés par la mondialisation. Il ne préjuge pas automatiquement d'un regroupement syndical à l'échelle de chaque pays.

La naissance, à Vienne, au mois de novembre 2006, d'une nouvelle organisation syndicale internationale (OSI) a été présentée, notamment en France, comme un événement de première importance. Il a donné l'occasion de s'intéresser à cette forme peu connue, que constituent les regroupements internationaux de syndicats. La Confédération européenne des syndicats (CES) est perçue. Elle a fait parler d'elle dans le débat national au moment du référendum sur le Traité constitutionnel européen où son appel à voter « oui » a été abondamment mobilisé sur la scène intérieure française. Elle est donc située parmi les institutions pratiquant l'accompagnement social de l'Europe. On sait peu de chose en revanche sur les ressorts de la constitution de la Confédération syndicale internationale, nouvelle venue, en apparence du moins, dans le concert de l'ainsi nommé syndicalisme international.

* CHERCHEUR EN SCIENCES POLITIQUES, INSTITUT DE RECHERCHES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (IRES)

8

Si l'on sait peu de chose en général du syndicalisme international, c'est d'abord en raison de son peu de consistance. A quoi servent les OSI ? Pendant cinquante ans, la CISL (Confédération internationale des syndicats libres), la FSM (Fédération syndicale mondiale) et la CMT (Confédération mondiale du travail) ont été parmi les acteurs les plus engagés de l'affrontement entre l'Est et l'Ouest. L'effondrement du monde soviétique a entraîné celui de la FSM, Internationale « syndicale » sous le contrôle de Moscou depuis 1949. La CISL, constituée contre la FSM, a ainsi vu disparaître le principe d'opposition qui lui donnait consistance. Dépourvue de cette figure, elle chercha à investir contre la mondialisation d'un capitalisme débridé au cours des années 1990. L'échec de sa tentative d'introduction de normes sociales dans les échanges économiques l'a rendue vide de tout projet, dépourvue de ressort et promise à la poursuite d'un déclin peu glorieux. Les affiliés ne cotisaient plus beaucoup, l'appareil bruxellois flottait dans une indifférence croissante des grandes organisations qui réinvestissaient sur leur zone : l'Europe, l'Asean, le Mercosur. La confédération des États-Unis (l'AFL-CIO), traditionnellement active au niveau international, s'est, elle aussi, repliée sur ses problèmes domestiques aggravés par la politique républicaine mise en œuvre par Reagan et Bush père au début des années 1990.

La Confédération mondiale du travail (CMT) ne se portait guère mieux. L'ancienne Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC) s'était transformée en 1968 pour adopter un sigle et une déclaration de principe non confessionnel. Elle avait vu son aire de rayonnement passablement contractée au cours de la décennie 80. Réduite en Europe à la Confédération syndicale chrétienne belge (CSC), elle entreprit la fabrication de syndicats catholiques dans les pays d'Europe centrale et orientale avec des fortunes diverses. Solidarnosc lui apporta un peu d'air avant de s'intéresser à la CISL mais le renfort de syndicats baltes ne pouvait sauver une organisation très déclinante. En Amérique latine, bastion de l'influence du syndicalisme chrétien, la politique de Jean-Paul II à l'égard de la théologie de la libération lui a plutôt refermé des espaces existant dans la période antérieure, lorsque le syndicalisme américain de la CISL se confondait avec celui des officines états-uniennes financées par les services de l'État (CIA, Département d'État...). L'avenir de la CMT paraissait lui aussi passablement bouché.

Le congrès de Vienne se réduit-il, dès lors, à l'assemblage de l'aveugle et du paralytique ? Si ce n'était que cela, il est probable que l'événement de l'automne 2006 aura vite fait long feu ainsi que

les espoirs placés dans cette rénovation du syndicalisme international.

La création de la CSI a été d'abord présentée comme une unification du syndicalisme international, c'est-à-dire la réunion de deux organisations préexistantes, la CISL et la CMT, à laquelle se sont agrégées plusieurs confédérations non affiliées à l'une ou l'autre de ces deux « mondiales ». Cette création est réputée mettre fin à quelques décennies de division syndicale. L'image devrait être nuancée : d'une part, plusieurs organisations sont demeurées à l'extérieur de ce regroupement, y compris parmi celles ayant participé au processus de regroupement. Un groupe de contact avait été constitué entre onze organisations non affiliées à la CISL ou à la CMT et désireuses de participer à la nouvelle entreprise. Parmi celles-ci, la CGT française qui a été jusqu'au bout du processus et a décidé, au vu des statuts et des résolutions adoptées, de s'inscrire dans la nouvelle organisation. En revanche, trois organisations de ce groupe n'ont pas été jusqu'au bout : ainsi la CGT portugaise, celle du Pérou ainsi que la PIT-CNT d'Uruguay ont, pour l'heure, différé leur décision jusqu'à leurs congrès respectifs.

D'autre part, la CSI est, par construction, un regroupement de confédérations et il existe de par le monde un grand nombre de structures syndicales sans affiliation à une confédération. Elles appartiennent parfois – mais pas nécessairement – à des fédérations internationales de branche (FSI, fédérations syndicales internationales) ou à d'autres types de regroupement tel que l'OIEM (organisation internationale de l'énergie et des mines). Il existe donc dans le monde un grand nombre de structures syndicales qui ne sont pas dans l'aire de la CSI.

Enfin, la FSM existe toujours. Elle n'a plus grand-chose à voir avec celle qui préexistait à l'effondrement du monde communiste mais elle existe tout de même. Nul, parmi les observateurs, ne sait exactement de quoi est encore composée la FSM d'aujourd'hui. Son langage reste celui de toujours : les congrès y glorifient la « La Grande Jamahiriya socialiste et populaire arabe de Libye » et « La République démocratique populaire de Corée » comme, naguère, elle glorifiait l'Union soviétique, grande patrie des prolétaires du monde. Elle fait état de larges participations à ses assises mais compte un syndicat représenté dès lors qu'un de ses adhérents est venu y faire une incursion. Les syndicats chinois sont venus en nombre au dernier congrès de La Havane en 2005. Ils ne sont pas affiliés à la FSM mais le compte rendu du congrès laisse planer une étrange incertitude sur ce point. On y trouve des restes de l'ancien monde communiste (Cuba, Corée du Nord, Vietnam, Biélorussie),

plusieurs syndicats significatifs d'Amérique latine (la CGT du Pérou, la CUT du Venezuela, par exemple) ainsi que des syndicats du monde arabo-musulman (Syrie, Soudan, etc.). Le conseil général tenu à Bruxelles en décembre 2006 a lancé un appel international à soutenir le « nouvel élan » de la FSM. S'il n'est pas certain que la rénovation de l'action et des méthodes du syndicalisme international vienne de ce côté-là, il n'en reste pas moins que la FSM existe encore. Quel que soit son état réel, il est du coup difficile de prétendre que l'unification mondiale du syndicalisme est réalisée.

10 Cette réserve établie, le processus traduit par le congrès de Vienne n'est pas sans signification. Il met fin à une partie de la division internationale en regroupant dans une seule organisation les deux branches laïques-socialisantes et chrétienne du mouvement syndical (la CSIL et la CMT) en s'adjoignant au passage quelques forces supplémentaires. Il laisse de côté deux problèmes importants mais sur lesquels la nouvelle CSI a peu de prise : la division récente du mouvement syndical américain et la situation chinoise. Le regroupement syndical « *Change to Win* » constitué par une scission de l'AFL-CIO laisse en effet de côté plus de quatre millions de syndiqués américains non admis à la CSI. Les syndicats chinois sont également écartés : syndicats officiels liés au régime de Pékin, on peine en effet à les qualifier de « syndicat » si l'on suppose par là une certaine indépendance vis-à-vis du pouvoir politique ¹.

Considéré ainsi, le regroupement de deux organisations dont l'impuissance au cours des quinze dernières années aura été particulièrement remarquable n'a rien d'un changement radical. La question de l'utilité de ces grands forums de dirigeants reste posée. Depuis bien longtemps leur rôle se borne à une présence dans quelques institutions internationales où elles sont écoutées à défaut d'être entendues. Leur vie est faite de réunions à fréquence fixe pour adopter, à l'unanimité bien sûr, de tonitruants appels à la solidarité aussitôt oubliés de retour dans la sphère domestique. Et s'il ne s'agissait que de cela, le regroupement de Vienne s'apparenterait à un nouvel arrangement entre deux bureaucraties internationales exsangues, aux fins de redorer un blason bien

¹ Voir Cai Chongguo, Pierre Concialdi : « Les syndicats chinois entre impuissance et immobilisme » *Chronique internationale de l'IRES*, n° 102, septembre 2006. Il serait difficile de garantir que la totalité des syndicats adhérents à la CSI sont indépendants de leur État ou du pouvoir politique. Mais la Chine, c'est trop particulier et important pour que la nouvelle Internationale passe sur de tels principes.

terni par le passage du temps. Ce scénario ne peut pas être écarté, il fait partie des hypothèses (basses) dont la probabilité n'est pas à négliger. Mais ce n'est pas la seule. On peut y voir (et en espérer) autre chose, inscrit dans des contradictions et dans des ruptures historiques au sein de l'ainsi nommé syndicalisme international. L'état du monde a suffisamment changé en une vingtaine d'années pour que le scénario du changement puisse être utilement interrogé.

On cherchera ici à situer ce moment dans une dynamique de plus long terme des relations syndicales internationales en cherchant ce qui fait sens dans la production de ce nouvel acteur.

Syndicalisme international et relations syndicales internationales ?

Trois remarques s'imposent : d'une part, on ne peut pas parler de « syndicalisme international » sans interroger les mots utilisés. A cette échelle le terme « syndicalisme » évoque trop ce par quoi cet acteur historique est appréhendé au niveau national ; ensuite, on ne peut pas limiter l'espace des relations syndicales internationales aux grandes organisations dites « mondiales ». D'autres formes existent, coordinations régionales, professionnelles ou de firmes dont la dynamique est différente des « mondiales » mais qui participent des relations syndicales internationales. Enfin, ces relations syndicales internationales s'inscrivent dans des dynamiques où interviennent des facteurs économiques, politiques et plus généralement culturels.

Le syndicalisme s'est d'abord constitué dans les pays les plus industrialisés et dans le cours d'une histoire dont il était à la fois le produit et l'acteur. Les alliances et les oppositions politiques, les cultures des métiers, les formes de marché du travail, tout ce qui a constitué la matrice des mouvements syndicaux a été déterminé dans le cadre de l'État-nation, forme dominante et lieu d'organisation des premiers rapports capital-travail. Le mouvement syndical est ainsi le croisement d'une construction ascendante de « l'organisation des intérêts » des travailleurs et d'un mouvement descendant d'expansion des idées d'émancipation sociale apparues dans le cours du XIX^e siècle. Les regroupements internationaux ont connu des logiques de constitution différentes. A la fin du XIX^e siècle commencent à se mettre en place les secrétariats professionnels internationaux dont l'objet est celui d'une coordination professionnelle par-delà les frontières. Le regroupement des confédérations vient plus tard, elle croît au milieu de tensions où se mêlent des conceptions corporatives, politiques et des visions

du monde marquées par les sentiments nationaux². C'est après la Première Guerre mondiale que l'OSI moderne prend forme. Le système qui se met alors en place renvoie au pluralisme idéologique de l'époque : la Fédération syndicale internationale (FSI) est de tendance laïque et socialiste, la Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC) est une création du Vatican. La composante communiste émerge avec la consolidation du Komintern et la création de l'Internationale syndicale rouge. Ainsi les grandes « mondiales » apparaissent davantage comme une cristallisation internationale des grands systèmes de pensée que comme un édifice assis sur une mise en commun de revendications. Le syndicalisme international est en fait un regroupement d'organisations syndicales nationales, une forme dont le contenu a peu de rapports avec ce que recouvre l'usage habituel du terme « syndicat ».

12

Ceci appelle une seconde remarque invitant à ne pas s'arrêter à l'observation des OSI pour appréhender les relations syndicales internationales. On a déjà évoqué les SPI qui ont toujours maintenu leur existence à côté de la FSI puis de la CISL dont ils étaient idéologiquement proches. Ils ont eux aussi une ambition mondiale mais sectorielle et leur assise territoriale excède toujours celle de l'OSI. Ils ont toujours affilié des fédérations professionnelles non affiliées à des confédérations ou appartenant à des confédérations non adhérentes à l'OSI. Par exemple, la fédération française des travailleurs du livre CGT a été admise en 1966 au sein du SPI graphique alors même que la CGT appartenait à la FSM. Les entités régionales sont également des lieux d'échange. L'Europe est l'illustration la plus avancée puisque le marché commun et avant lui la CECA ont été autant d'occasions pour densifier les relations entre syndicats du continent. Le Mercosur, l'Asean et

² Le premier « Secrétariat syndical international » (SSI) voit le jour en 1902 à l'initiative des Allemands qui en avaient plutôt freiné la constitution. Il se transforme en Fédération syndicale internationale (FSI) en 1913 après que l'AFL américaine l'ait rejoint en 1909. La vie du SSI est marquée par l'hégémonie de la social-démocratie. Deux courants la contestent : les TUC et l'AFL sur sa droite, la CGT syndicaliste révolutionnaire sur sa gauche. Milner Susan : *The Dilemmas of Internationalism : French Syndicalism and The International Labour Movement 1900-1914*, New York, Oxford, Munich, Berg, 1990 ; Dreyfus Michel (2000) : « The Emergence of an International Trade Union Organization (1902-1919) » dans Carew Anthony (dir) : *The International Confederation of Free Trade Unions*, Berne, Bruxelles, Peter Lang, 2000.

l'Alena ont été, dans une période plus récente et dans leur zone respective, de puissants incitateurs aux contacts, voire aux stratégies concertées entre syndicats nationaux. D'autres regroupements encore ont été créés, soit sur la base de projets politiques comme la CISA (Confédération internationale des syndicats arabes), voire en soutien à une cause comme l'OIEM créée en 1985 en soutien à la grève des mineurs britanniques. Il convient enfin, dans ce rapide passage en revue, de citer le TUAC (*Trade Union Advisory Council*), héritier de la commission syndicale consultative constituée auprès des institutions de l'aide Marshall après guerre et maintenue sous cette forme après transformation de l'OECE en OCDE³. Il s'agit d'un groupe d'experts choisis par la CISL et la CMT auprès de cette institution et porteurs des analyses et des propositions du monde syndical. On peut y ajouter l'ACTRAV qui est le « bureau des activités pour les travailleurs », c'est-à-dire le groupe porte-parole de la partie syndicale à l'Organisation internationale du travail.

La troisième observation porte sur les déterminants de l'investissement international des syndicats. L'économie y joue un rôle important : les grands cycles d'activité, croissance, récession, et surtout l'évolution des échanges internationaux ralentissent ou stimulent des relations syndicales internationales. La sortie de la longue dépression et l'accroissement des échanges au tournant des XIX^e et XX^e siècles constituent la toile de fond de l'émergence des formes syndicales internationales. L'évolution des marchés du travail, l'immigration, la mobilité de la main-d'œuvre sous toutes ses formes, le développement de marchés du travail internationalisés, sont des facteurs stimulants. Le cas le plus ancien est celui des marins. Dans cette activité, internationalisée par nature et depuis longtemps, les syndicats ont construit une fédération internationale puissante, bien organisée et créatrice d'actions. Elle est encore aujourd'hui au cœur du fonctionnement de la Fédération internationale des transports (ITF), le SPI le plus

³ En 1961, l'organisation européenne de coopération économique (OECE), mise en place au moment de l'aide Marshall et qui avait perdu cette fonction de répartition des crédits américains, a été transformée en Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), chargée de promouvoir les bienfaits de l'économie de marché. La commission syndicale consultative a été maintenue, elle est devenue, entre autre, une source d'informations pour le mouvement syndical international.

dynamique tout au long de l'histoire. Le renouvellement des technologies a été le support de l'activité des SPI à la fin du XIX^e siècle ⁴. L'apparition des entreprises multinationales a constitué un nouveau vecteur de développement des actions internationales dans les années 1960 et 1970 tout comme la naissance du marché commun européen a conduit au rapprochement des syndicats d'Europe à la même époque. De même, l'institution de rapports Nord-Sud au sein du syndicalisme a été contemporaine de l'intérêt des groupes multinationaux des pays du centre pour les pays « en développement ». Mais le support économique n'est qu'un aspect, il se recoupe avec les grands phénomènes politiques affectant l'évolution du monde. Sans parler des guerres qui ont joué, bien sûr, un rôle considérable, les aires coloniales ont aussi défini des rapports privilégiés et des influences entre syndicats ⁵. L'apparition du communisme et la naissance de l'URSS ont constitué le facteur politique le plus lourd de conséquences au sein du mouvement ouvrier et du mouvement syndical au cours du XX^e siècle. On évoquera enfin la trace importante des facteurs culturels dans le domaine syndical comme dans tout le champ des relations internationales. La circulation des flux culturels est assurée par les courants d'immigration mais aussi par l'ampleur des traductions, les journaux, la littérature, aujourd'hui le cinéma, l'Internet, tout ce qui concourt à la présence de l'altérité dans l'horizon de connaissances des individus. L'importance de cette présence stimule ou au contraire contrarie l'émergence de représentations et de formes d'action internationales ou internationalistes. L'ensemble de ces facteurs économiques, politiques et culturels se combinent, s'ajoutent ou se contrarient dans la dynamique des relations syndicales internationales. La transformation profonde de ces différents facteurs a déplacé des lignes de forces dans le champ des organisations internationales qui concourent à l'explication des changements en cours.

⁴ Voir l'apparition de la « dame de fer » chez les linotypistes. Les SPI ont beaucoup fait circuler les règles d'utilisation des machines qui apparaissent ici ou là avant de se répandre internationalement. Madeleine Rébérioux : « Naissance du Secrétariat typographique international » dans Devin Guillaume (1990) (dir) : *Syndicalisme, dimensions internationales*, La Garenne-Colombes, Erasmé.

⁵ La CGT était dépositaire de l'intervention en Afrique au nom de la FSM au temps où elle jouait un rôle central au sein de cette organisation.

Dynamiques du changement

Au moment de l'effondrement du camp socialiste, les forces déjà actives mais contenues de la mondialisation se libèrent et consolident l'hégémonie du néolibéralisme. La FSM s'effondre, la CISL reste seule en lice mais dans un grand état de faiblesse face à un capitalisme dopé par la financiarisation et le sentiment de victoire sur le communisme. La CISL a cru sans doute un moment être sortie victorieuse de cette confrontation mais elle ne tarde pas à connaître des désillusions. Un certain nombre de facteurs l'affectent qui vont conduire à une évolution obligée.

Tout d'abord un changement progressif de génération qui voit s'effacer celle des *Cold Warriors* au profit de responsables dépourvus du réflexe d'union sacrée contre le communisme. Cette relève, en cours également dans le syndicalisme américain, a des répercussions au sein du TUAC et d'un grand nombre de SPI. Sans produire nécessairement de grandes ruptures, ce changement autorise les nouveaux groupes dirigeants à envisager des stratégies syndicales sans plus se soucier de savoir si elles « font le jeu du communisme ».

Le changement des facteurs économiques est cependant le fil conducteur des évolutions de conception de l'action syndicale internationale. Au fil des années 1990, la prise de conscience d'une perte de contrôle des régulations nationales au sein des grands pays, notamment européens, conduit à une réévaluation assez générale de l'importance des grandes arènes de négociations internationales telles que l'OMC. L'investissement international ne relève plus du supplément d'âme mais de l'impératif catégorique. La défense des salariés dans chaque pays dépend désormais de la capacité à infléchir l'ordre du monde qui met les systèmes sociaux et fiscaux en concurrence les uns avec les autres. La force des arrangements nationaux qui avaient traversé sans trop de casse la décennie 80 s'est érodée. A la fin de la décennie 1990, l'OIT publie une étude établissant l'affaiblissement général du syndicalisme dans le monde. L'affaïssissement du syndicalisme américain, les coups portés aux TUC par le thatchérisme et même l'érosion accélérée – presque brutale – du syndicalisme allemand montrent l'impossibilité d'une résistance séparée des grands systèmes de relations professionnelles. Le TUAC alerte sur la puissance des opérateurs financiers internationaux qui emportent tout, et d'abord les droits sociaux, sur leur passage. Les SPI de leur côté ont entamé un processus de fusion à l'image de celles conduites en Allemagne, au Royaume-Uni et dans les pays nordiques. Analysant la recomposition professionnelle de leurs secteurs, ils passent à

14 puis à 10 au tournant du ^{xxi}^e siècle. A la même époque, ils décident de changer leur appellation : ils deviennent des *Global Unions*, mal traduit en français par la dénomination de « fédération syndicale internationale » (FSI). Dans le même mouvement, ils instaurent entre eux une coordination renforcée pour réagir aux réorganisations productives : par exemple, la FSI des transports (ITF) et celle des services (UNI) se rapprochent pour traiter la questions des logisticiens. Ces grands opérateurs internationaux intègrent désormais nombre de fonctions de services rendues aux entreprises (démarches, emballages) et celles du transport.

16

Si les mutations économiques déplacent la base professionnelle du syndicalisme international, les mutations technologiques sont une autre composante importante des années 1990. Le développement des technologies de l'information et de la communication permet une dématérialisation d'un grand nombre d'activités, elles réduisent le temps économique des firmes en accélérant les échanges et notamment la volatilité du capital. En même temps, le développement de l'Internet et de l'usage du courrier électronique permet une mise en communication des réseaux militants et une circulation planétaire instantanée de l'information syndicale. Ce moyen a été mis en œuvre au sein des organisations internationales au profit des échanges de textes et des confrontations d'idées. Les grandes bureaucraties qui assuraient jusqu'à ce moment une sorte de point de passage obligé en matière de circulation d'information se sont vus dépassées par une myriade de sites et de listes de diffusion sur les conflits en cours, et des solidarités construites directement de la base sans médiation par les intercesseurs traditionnels. De la même façon, l'émergence du mouvement altermondialiste, largement utilisateur de ces moyens de communication, a d'une certaine manière « ringardisé » les vieilles façons de faire protocolaires et proclamatoires du mouvement syndical institutionnalisé. Après Seattle, après le premier forum social de Porto Alegre, la CISL et plusieurs SPI se sentent défiés par ces nouvelles formes de mobilisation qui les font apparaître, par contraste, comme des formes peu dynamiques et à la traîne de la mondialisation capitaliste. La CISL finit par accepter la confrontation avec les grandes ONG comme *Focus on the Global South*, ou *Third World Network* lors d'un séminaire tenu à Bangkok en 2001.

Un groupe de travail est constitué entre des dirigeants de SPI et du TUAC. Ses travaux définissent les enjeux de cette nouvelle phase de « globalisation » qui suppose une élévation qualitative de l'intervention syndicale. La CISL, elle-même en cours de renouvellement de ses dirigeants, se joint à ces réflexions et

coordonne un débat appelé « débat du Millénaire » (*Millenium Review*). Une première étape d'analyses et de propositions est présentée au congrès de Durban de la CISL (2000) qui décide la poursuite du processus. Le débat sur la rénovation du syndicalisme international se poursuit à Miyasaki, au Japon, trois ans plus tard, assorti d'un objectif de fusion avec la CMT qui en a accepté le principe. C'est ce processus qui connaît, en novembre 2006, une première traduction lors du congrès de création de la nouvelle internationale. Mais si nombre d'acteurs ne souhaitaient pas une simple fusion mais une refondation, ce n'est pas seulement pour intégrer quelques forces encore extérieures à l'une ou l'autre des deux « mondiales ». C'est parce qu'il s'agissait pour eux de plus que cela, d'une conception renouvelée de l'action syndicale internationale qui appelait d'autres formulations.

Vers le « global unionism » ?

Un ouveau paradigme apparaît autour du concept de *Global Unionism*. L'ensemble des structures (CISL, FSI, TUAC) est désormais regroupé sous le chapeau de *Global Union* avec un *Global Union Group* à sa tête, un site Internet - portail commun, et un *Global Union Research Group* associé. Il s'agit de faire coopérer les divers lieux de mise en commun internationale à égalité dans une démarche d'addition des forces en sortant de la conception hiérarchique associant de manière pyramidale une confédération mondiale, ses dépendances professionnelles et régionales et ses outils d'intervention (le TUAC mais aussi les syndicalistes siégeant à l'OIT). Cet idéal bureaucratique a toujours échoué et il doit, pour certains, céder la place à un fonctionnement réticulaire, plus adapté au monde des réseaux dans lequel évolue aujourd'hui le syndicalisme.

La notion de *Global Unionism* est difficile à traduire car elle n'exprime pas seulement le caractère mondial du cadre de l'action. Elle oriente aussi vers une conception plus « politique » de l'acteur syndical international. Le secrétaire général de la CGIL italienne l'a évoqué lors du forum international qui ouvrait, en avril 2006, le congrès confédéral de la CGT : il s'agit de faire du syndicalisme international un véritable sujet politique à l'échelle mondial, dit-il, renouant ainsi avec un thème cher aux syndicalistes italiens dans les années soixante. La notion de *Global Unionism* est intéressante car elle invite les structures à délaisser leur isolement et les syndicats du monde à quitter leur provincialisme coutumier. Elle dessine une rupture possible avec les vieux usages protocolaires et les déclarations pompeuses. Elle reste cependant un peu

générale et connaît, comme c'est l'usage, des acceptions diverses. Pour certains, la notion se teinte d'un activisme militant plus important tandis que d'autres assument la continuité de la présence internationale. D'autres tensions existent dans l'appréciation de la négociation internationale dans les entreprises multinationales. Depuis quelques années se développent un certain nombre « d'accords cadres internationaux » (ACI) négociés entre certaines FSI et de grands groupes multinationaux. Les thèmes du développement durable ou de la responsabilité sociale des entreprises y tiennent une place, diversement relayés par les syndicats⁶. Les comités d'entreprise européens, nés au cours des années 1990 suite à une réglementation européenne, ont tendance parfois à déborder hors d'Europe puisque les groupes concernés sont mondiaux pour la plupart et acceptent souvent une représentation élargie au contour mondial de l'entreprise. Ces lieux créent de nouvelles liaisons internationales qui ne passent plus seulement par les structures fédérales mais mettent en contact direct les syndicats d'entreprise. Le développement des fusions acquisitions, les changements de main des entreprises, tout cela crée autant d'occasions de rencontres. Les stratégies communes face aux restructurations restent cependant difficiles à construire car la production d'un intérêt commun, face aux délocalisations par exemple, reste éminemment problématique. Le développement des relations syndicales internationales s'opère dans un climat difficile qui met au contact mais aussi à l'épreuve des solidarités l'internationalisme si souvent proclamé des organisations syndicales.

Ce que sera la CSI reste aujourd'hui largement indéterminé et ses premières décisions donneront le ton de ce quelle entend devenir. Elle sera aussi ce que ses principaux affiliés voudront bien en faire. Il est facile d'en faire la critique, il ne faut jamais oublier que les OSI n'ont pas le contact direct avec les travailleurs et que leur capacité réside entièrement dans les mains des organisations nationales et professionnelles qui la composent. Le réalisme impose de tenir compte du temps propre aux organisations internationales : s'accorder sur des objectifs, des moyens d'action et des priorités présente des difficultés décuplées à cette échelle et il faudra un peu de patience avant de juger l'ampleur (éventuelle) du changement. Au-delà de cela, il reste de nombreux problèmes d'organisation notamment au niveau des continents qui devront

⁶ Michèle Descolonges, Bernard Sainsy (dir) : *Les nouveaux enjeux de la négociation sociale internationale*, Paris, La Découverte, 2006.

fonctionner comme « régionales » de l'OSI. La fusion réalisée au niveau central doit connaître autant de traductions que de continents ce qui ne sera pas chose aisée. Elle a été réalisée en 1974 en Europe occidentale, la CES étant la traduction d'une fusion entre syndicats de la CISL et de la CMT dans cette partie du continent. L'élargissement européen a peu à peu conduit la CES à acquérir une dimension proche d'une petite « mondiale »⁷. C'est ce processus qui doit être concrétisé sur les autres continents.

En Amérique latine par exemple, la tâche s'annonce compliquée car la FSM y dispose encore de sympathies et même d'affiliés. Le prestige encore manifeste de la CTC cubaine témoigne d'une méfiance encore bien ancrée vis-à-vis de la CISL. Le glissement à gauche d'une grande partie du continent, les appréciations relatives au Venezuela de Chávez⁸, les désaccords sur le Mercosur, nombre de ces sujets divisent les syndicats nationaux et la CSI aura bien du mal à prendre forme dans de telles conditions. Si les difficultés sont moindres dans d'autres régions du monde, la tâche reste lourde et il faudra sans doute quelque temps avant qu'une traduction réelle de ces nouvelles ambitions ne prenne forme.

Les syndicats français et l'international

19

Les divisions syndicales françaises ont répliqué avec une rare précision celles du syndicalisme international au cours des cinquante années d'après-guerre. La CGT a appartenu à la FSM jusqu'à la quasi-mort clinique de celle-ci, en 1995 ; FO a été organisation fondatrice de la CISL et elle s'en est recommandée en toutes circonstances ; la CFDT était membre de la CMT jusqu'en 1979, même si elle ne s'en réclamait guère⁹.

⁷ Cette expérience a d'ailleurs conduit les dirigeants de la CISL et de la CMT à confier à Emilio Gabaglio, ancien secrétaire général de la CES, la tâche diplomatique de préparation de la fusion de 2006.

⁸ La confédération des travailleurs du Venezuela (CTV), adhérente de la CISL, avait apporté son soutien à la tentative de renversement de Chavez en novembre et décembre 2003, ce qui a créé quelques tensions au congrès suivant de l'ORIT (organisation régionale interaméricaine des travailleurs, régionales de la CISL).

⁹ La CISC avait plutôt soutenu la CFTC maintenue après la scission de 1964 ce qui avait rafraîchi les relations avec la nouvelle CFDT. Celle-ci adhéra à la CISL en 1989. Jean-Marie Pernot : *Dedans, dehors, la dimension internationale dans le syndicalisme français*, Thèse de doctorat de science politique, Paris X - Nanterre, 2001.

Ces trois organisations, ainsi que la CFTC et l'UNSA sont désormais adhérentes de la CSI. Il est tentant de s'interroger sur les effets de cette commune appartenance internationale sur le champ syndical français lui-même. Peut-il conduire à des rapprochements que les tensions de la sphère domestique ne parviennent guère à réduire ? La prudence s'impose. L'histoire n'offre aucune clé. La CFDT est adhérente de la CES aux côtés de FO depuis 1974, elle partageait la représentation française à la CISL depuis 1989 et cela n'a en rien contribué au rapprochement de ces deux organisations, c'est le moins qu'on puisse dire. Il n'y a donc nul effet automatique, les sphères nationale et internationale restant suffisamment compartimentées pour que ce qui se passe dans l'une n'ait pas d'effet dans l'autre. Au sein de l'OSI, les syndicats ne sont d'ailleurs pas contraints de défendre un point de vue commun même si celui-ci est parfois la condition pour être entendu. La division maintenue au niveau de l'Internationale est l'une des raisons du peu d'influence du syndicalisme français, par exemple dans les enceintes européennes, puisqu'il n'existe pas, en général, de voix unique « du » syndicalisme français¹⁰. Même les arrangements d'alcôve nécessaires à la représentation du syndicalisme français dans les organes de la CSI lors du congrès fondateur n'ont donné lieu qu'à des tractations de dernière minute dénuées de tout débat de fond. L'évolution, en France, des relations entre les confédérations relève de considérations dans lesquelles l'international n'a qu'une faible part.

Il n'en va pas de même en revanche au niveau des fédérations professionnelles adhérentes aux FSI de leur secteur d'activité. La pluralité des organisations françaises et la cacophonie qui en résulte créent souvent une lassitude auprès des partenaires et des pressions discrètes s'opèrent pour un rapprochement des points de vue. Ce phénomène est déjà sensible dans la CES et nombre de fédérations de la CGT, de FO et de la CFDT se livrent à des échanges préalables avant telle ou telle réunion professionnelle européenne. Si l'accord ne se réalise pas toujours, au moins les terrains d'expression commune peuvent être dégagés. C'est le cas dans la métallurgie, les services, les transports. Ces rapprochements peut contribuer à une pacification relative de l'ensemble des relations intersyndicales mais celles-ci supposeront d'autres changements

¹⁰ Le contre-exemple parfait est celui du CPE où l'action unie et victorieuse des syndicats français a créé dans le monde entier une vague d'intérêt inédite.

issus directement des contraintes du « dedans ». De même l'action au sein des entreprises multinationales (conseils d'entreprises européens et autres instances s'en inspirant) peuvent conduire les syndicats d'entreprise à construire des démarches communes dans le travail avec les syndicats des autres pays. Il y a des exemples et des contre-exemples et il est difficile, pour l'heure, de discerner une tendance générale.

L'autre question que pose l'examen des dynamiques internationales, c'est leur plasticité relative opposable à la rigidité de la structuration syndicale française. Nul ne sait ce que va devenir cette nouvelle CSI. Il n'en reste pas moins qu'elle a vu le jour, que des frontières entre organisations se sont abaissées. Les FSI ont remodelé leurs contours, fusionné des branches. Le contraste est grand avec l'atomisation des syndicats français, cette difficulté chronique à bouger ses structures, modifier ses champs professionnels, additionner des forces. Le syndicalisme international a enregistré avec un décalage d'une vingtaine d'années la fin du monde bipolaire et la nécessité de tourner la page du « court vingtième siècle ». Celle-ci n'est pas tournée en France et ce manque de réactivité, s'il n'est pas la cause de la crise du syndicalisme français, empêche en tout cas d'y porter remède. Il n'y a pas de recette importable de l'étranger et qui soit applicable ici. Mais la commune confrontation à l'autre devrait permettre de mieux distinguer ce qui relève d'un pluralisme inscrit dans la culture nationale et ce qui relève de la préjudiciable guerre de tous contre tous à laquelle cèdent, bien souvent par facilité, les représentants du syndicalisme français.

